



Marie-Noëlle
von der Recke
THÉOLOGienne

L'engagement à soutenir les pauvres fait partie de l'alliance de Dieu avec son peuple

L'engagement envers les pauvres s'enracine dans l'enseignement de l'Écriture Sainte. La théologienne Marie-Noëlle von der Recke nous propose un parcours biblique qui met devant nous certaines des données les plus importantes pour nous guider dans nos choix, nos actes et nos engagements aujourd'hui.

Honore Dieu. Rends justice à l'esclave et à la veuve, rends justice à l'orphelin et à l'étranger, défends le droit du mineur, défends le droit du pauvre et de la veuve... protège le pauvre et l'esclave, porte secours à l'étranger !

Ces recommandations ont été découvertes sur une tablette d'argile trouvée en 2008 dans un projet archéologique mené à Khirbet Qeyafa, une ville de l'ancien royaume de Juda. Les spécialistes datent l'origine de la tablette à environ 1000 avant notre ère – elle a donc plus de 3000 ans.

Les recommandations en question ne sont pas une citation biblique, mais elles attestent un souci de l'Écriture toute entière : la justice pour les pauvres.

La Bible dispose d'une douzaine de termes pour décrire les pauvres, évoquant toutes les nuances de ce qui caractérise leur situation : la pauvreté matérielle, l'appauvrissement, la misère, la dépossession, le dénuement, etc. Ce document d'argile nous donne pour sa part une liste de ceux et celles à qui la Bible pense elle aussi lorsqu'elle parle des pauvres et des faibles : les esclaves, les veuves, les orphelins, les étrangers, les mineurs – des hommes, des femmes et des enfants défavorisés non seulement du point de vue économique mais aussi du point de vue social. Leur situation les a marginalisés. La pauvreté, c'est le manque de moyens matériels, mais c'est aussi la faiblesse et l'exclusion. La tablette recommande de faire droit aux pauvres, de les défendre, de les protéger, de les soutenir. Mais le tout premier commandement qu'elle contient est de rendre honneur à Dieu. Celui qui est interpellé (le roi, le juge, l'ancien chargé de régler les litiges à la porte de la ville ?) a des obligations tant vis-à-vis de Dieu que vis-à-vis des pauvres.

L'origine de la tablette reste mystérieuse, mais son message atteste que, dans le monde de la Bible, la justice pour les pauvres était une exigence impérieuse. Et effectivement, le thème est présent dans tout le premier Testament et le Nouveau Testament vient confirmer ce que dit la Bible hébraïque.

La Torah décrit ce que Dieu fait en faveur des pauvres et crée un cadre juridique destiné à les protéger

Dans **la Torah** (les cinq premiers livres de la Bible) l'expérience de l'Exode est un motif fondamental repris dans les lois données par Dieu à son peuple : Dieu « entend » le cri des opprimés et il « voit » leur misère et vient les délivrer (Exode 2.24-25). Le peuple de Dieu doit se rappeler cet événement fondamental et ce souvenir doit se manifester dans la manière dont il traite à son tour les opprimés, les esclaves, les veuves, les orphelins et les étrangers.

Exode 22.20-26 interdit l'exploitation des pauvres et les taux d'intérêt élevés. Celui qui a dû donner en gage son manteau car il s'est endetté le récupérera pour la nuit. Les journaliers ont droit à un juste salaire (Deutéronome 24.14-15), le droit des étrangers, des orphelins et des veuves ne doit pas être violé dans les tribunaux (Deutéronome 24.17-18). Il est permis aux pauvres, après la récolte, de ramasser le grain oublié et de cueillir les olives et les grappes restantes. Ils peuvent apporter au temple des offrandes plus modestes que celles présentées par ceux qui ont plus de moyens (Lévitique 12.8).

Le rythme de la vie économique établi par la Torah (Exode 20 et 22, Lévitique 25 et 27, Deutéronome 5 et 15) concerne très directement les pauvres et les esclaves : tous les 7 ans, la terre est en droit de se reposer. Les esclaves israélites doivent alors être libérés et toutes les dettes remises. À la fin de l'année sabbatique, les pauvres ont accès en priorité aux produits qui ont poussé spontanément. La troisième année, le dixième de la récolte leur est réservé. Tous les 49 ans, les terrains perdus sont rendus à leur propriétaire d'origine. Ce système permet un

rééquilibrage périodique entre riches et pauvres et donne aux pauvres la possibilité d'un nouveau départ.

Les lois du premier Testament témoignent d'un Dieu qui se soucie des pauvres. L'expérience de la libération lors de l'Exode inspire des prescriptions qui posent les fondements d'une vie abondante pour tous. Dieu est le défenseur des pauvres. Son peuple est tenu de l'imiter : « Il rend justice à l'orphelin et à la veuve et témoigne son amour à l'étranger en lui assurant le pain et le vêtement. Vous aussi, vous aimerez l'étranger parmi vous, car vous avez été étrangers en Égypte. » [Deutéronome 10.18-19] Ceux qui ne respectent pas le droit des pauvres font l'objet d'une malédiction : « Maudit soit celui qui fausse le cours de la justice au détriment de l'immigré, de l'orphelin et de la veuve ! » [Deutéronome 27.19]

Les prophètes dénoncent les injustices subies par les pauvres et mettent en garde contre les conséquences de ces injustices, ils rappellent les commandements de Dieu et réclament la justice. Ils annoncent un temps où celle-ci règnera.

Les prophètes d'Israël et de Juda sont les porte-paroles de Dieu. La cible de leur critique (Ésaïe 5.8, Michée 2.1-5, etc.) est l'accumulation égoïste des biens et la mainmise sur les ressources, ce qu'on appellerait aujourd'hui le « capitalisme ». Ils condamnent sans ambiguïté les pratiques oppressives et la corruption des riches et des puissants ainsi que l'injustice dont les pauvres sont victimes (Ésaïe 1.23, Amos 2.6-7, 4.1, Amos 8.4-8, Ézéchiel 22.7, Malachie 3.5).

Les prophètes démystifient une piété superficielle qui perd toute crédibilité si justice n'est pas rendue aux pauvres. Ésaïe 58 décrit une spiritualité selon le cœur de Dieu : le culte véritable, celui qui plaît à Dieu, c'est la libération des pauvres et la pratique de la justice.

Pour les prophètes, les malheurs qui guettent le peuple de Dieu (la guerre, la conquête et l'exil) sont les conséquences directes des injustices commises envers les pauvres (Amos 8.7ss). Si l'oppression des étrangers, des orphelins et des veuves cessait, le malheur imminent pourrait être évité (Jérémie 7.6).



Mais les prophètes voient plus loin : au-delà de la catastrophe, ils annoncent un temps où le droit des pauvres sera respecté. Ésaïe 11.4 annonce par exemple le jour où un descendant d'Isaï « jugera les pauvres avec justice et arbitrera selon le droit en faveur des malheureux du pays ». Ésaïe 61 annonce la proclamation d'une année de grâce du Seigneur qui sera une bonne nouvelle pour les pauvres.

Les Écrits reflètent l'expérience de la pauvreté, ils font entendre le cri des pauvres et évoquent l'intervention de Dieu en leur faveur.

La troisième partie de la Bible hébraïque, **les « Écrits »** évoque elle aussi très souvent le thème de la pauvreté.

Dans le livre de Ruth par exemple, ce sont deux veuves qui jouent le rôle principal. Il est question ici de la lutte des pauvres pour la survie et de leur inclusion au sein du peuple de Dieu. L'histoire montre comment la destinée des pauvres peut changer lorsque des personnes, même les plus vulnérables, se joignent à l'alliance entre Dieu et le peuple d'Israël et lorsque les prescriptions concernant la protection des faibles sont respectées. La bienveillance de Dieu à leur égard s'exprime très concrètement dans ce récit : la veuve et l'étrangère sont pleinement intégrées et entrent dans l'histoire du peuple de Dieu.

Dans le livre des Psaumes on retrouve l'affirmation que Dieu est le défenseur des pauvres (10.14, 10.18; 68.6, 146.9). Ils ont le droit de compter sur l'aide de Dieu. Dans ces chants et ces poèmes, soit les humains sont mis en demeure de rendre justice aux pauvres (82.3), soit le soin des pauvres est décrit comme le devoir du roi. Le plus souvent, ce sont les pauvres eux-mêmes qui demandent à Dieu de les aider et de leur rendre justice (142.6-7) Ils lui rappellent son engagement à les soutenir, car celui-ci fait partie de son alliance avec son peuple (74.21).

C'est dans les prières et les chants du peuple d'Israël que l'on trouve l'affirmation la plus claire que Dieu vient au secours des pauvres. Le cri des pauvres qui le supplie de les aider et demandent justice s'y fait plus pressant que dans tous les autres livres du premier Testament.

Le Nouveau Testament reprend le thème de la justice pour les pauvres dans la continuité avec le premier.

Lors de son discours à Nazareth (Luc 4) Jésus, reprenant Ésaïe 61 à son compte, fait de l'année du Jubilé son programme. Il annonce de bonnes nouvelles aux pauvres. Comme les prophètes, il critique

sévèrement les riches (Luc 6.24 ; 12.16-21) et dénonce l'exploitation des pauvres (Marc 12.40). Il va vers tous ceux qui sont défavorisés et allège leurs fardeaux. Pour lui, la justice et la vie en abondance se réalisent dans la communauté de ceux qui abandonnent tout ce qu'ils possèdent à cause du Royaume de Dieu, et qui donc deviennent volontairement pauvres (Marc 10.28ss).

La première Église, née à la Pentecôte, poursuit elle aussi cette ligne de pensée et d'action. Elle pratique la communauté des biens (Actes 2.44s, 4.32-35). Lorsque les pauvres (des veuves) se sentent défavorisés, elle se dote d'une structure – la diaconie – pour régler le problème. Plus tard, lors d'une famine, les Églises sont sollicitées pour aider la communauté de Jérusalem à subsister (1 Corinthiens 16). La première Église est consciente du fait que les différences économiques portent atteinte à l'unité du corps de Christ (1 Corinthiens 11.21). Les épîtres contiennent des avertissements concernant la richesse (1 Timothée 6.10, Jacques 5.1-5). La critique de l'empire économique et politique du livre de l'Apocalypse (chapitres 13 et 18) ressemble par sa sévérité à celle des prophètes du premier Testament.

À la lecture des textes, on constate que l'engagement de l'Église s'adresse d'abord aux frères et sœurs dans la foi, mais plusieurs passages invitent à regarder plus loin. L'image de la cité sur la montagne en Matthieu 5.16 implique que les actions des disciples de Jésus doivent être perçues par « tous ». Galates 6.10, pour sa part, invite à faire du bien en priorité à ceux qui partagent la foi de l'Église mais aussi à « tous les humains ». Enfin, Romains 12.17-20 recommande aux chrétiens de faire du bien à tous et de porter secours même à leurs ennemis. Ici, l'idée n'est pas seulement de faire du bien à l'autre mais de surmonter le mal par le bien.

Le bilan concernant l'attitude des Églises au cours de leur histoire vis-à-vis des pauvres est contradictoire

Un regard sur l'histoire des Églises donne une image fort mitigée de leur relation avec les pauvres : certes, elles ont été pionnières dans le domaine des soins aux personnes les plus vulnérables. Le secours aux personnes en détresse – les hôpitaux, les orphelinats et les institutions pour personnes handicapées – a été mis sur pied par les Églises bien avant que l'État ne reconnaisse sa responsabilité envers les faibles. Mais, au fur et à mesure de leur intégration dans la société, les Églises se sont elles-mêmes enrichies et ont contribué aux clivages de la société. Dans le cadre de la colonisation, elles ont souvent été les complices

de l'exploitation des peuples indigènes. Trop souvent, elles ont eu tendance à affaiblir la portée du message biblique concernant les pauvres, abandonnant le souci de la justice et se contentant de « faire la charité ». Pire même, l'idée que la réussite matérielle serait une bénédiction de Dieu – et que le pauvre serait responsable de sa situation – est venue obscurcir le message évangélique. Les grandes figures que sont François d'Assise, Mère Theresa, l'abbé Pierre, Sœur Emmanuelle, Florence Nightingale ou Henri Dunant inspirent beaucoup de chrétiens dans leur engagement auprès des plus vulnérables, mais leur voix prophétique est en concurrence avec un évangile de la prospérité pour qui seule la dimension verticale de la vie spirituelle et le succès personnel importent et qui ferme les yeux sur les injustices.

Être disciple de Jésus aujourd'hui, c'est faire nôtre la vocation qui était la sienne et, fidèles au message biblique tout entier, apporter nous aussi de bonnes nouvelles aux pauvres.

Réduire les termes « évangéliser » et « évangélisation » à l'annonce d'un message qui ne concernerait que les cœurs et les âmes, c'est falsifier ce que Jésus appelle la « Bonne Nouvelle ». S'attacher à Jésus, le suivre au quotidien, c'est s'associer corps et âme à sa mission. Il a dit à ses disciples après la résurrection : « Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie. » (Jean 20.21) La vocation des disciples n'est pas différente de la sienne. Ce qu'affirme la vieille tablette d'argile, ce que prescrivent les lois mosaïques, ce qu'ont chanté les psalmistes et ce qu'ont proclamé infatigablement les prophètes reste vrai pour les disciples de Jésus : en nous engageant pour le droit des plus vulnérables, nous témoignons de notre amour pour Dieu et nous démontrons que l'attachement à Jésus-Christ exprimé dans nos chants et dans nos prières est authentique.

L'horizon de cet engagement doit être imprégné du message biblique et en particulier de l'horizon de Jésus, qui était plus vaste que celui de ses contemporains et de ses disciples. Quand on lui demande : « Qui est mon prochain ? », Jésus raconte une histoire bien connue qui renverse la question. Qui s'est comporté en prochain vis-à-vis du blessé au bord de la route ? Et c'est son interlocuteur qui donne la clé de tout engagement dans la société en répondant : celui qui a agi avec miséricorde. La miséricorde, terme tiré en hébreu du mot « utérus », est l'amour maternel de Dieu pour tous les humains (Luc 6.35-36). Ce terme devrait être la mesure de l'engagement chrétien auprès des plus pauvres dans la société d'aujourd'hui, quelle que soit leur origine.